

Montreuil, le 05 février 2012

Aux Composantes de l'UGFF
Aux membres de la CE

Chères Camarades, Chers Camarades,

Comme vous le savez le Gouvernement a engagé une nouvelle étape de la réforme de l'Etat baptisée Modernisation de l'Action Publique (MAP) et pilotée par un Comité interministériel (CIMAP). Le premier CIMAP du 18 décembre (PJ 1) a décidé d'une série de mesures qui doivent se concrétiser pour certaines dès les prochains mois. Une circulaire du Premier ministre, en date du 7 janvier (PJ 2), confirme la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre très rapidement des « programmes ministériels de modernisations et de simplifications » dans le cadre « d'un effort inédit de redressement de nos finances publiques ».

Parallèlement la circulaire de programmation budgétaire du 29 janvier (PJ 3) précise que « ce processus de modernisation de l'action publique » vise à réaliser « des économies très ambitieuses pour 2014 et 2015 » l'objectif étant « dans le cadre de la norme zéro valeur sous jacente à la budgétisation 2013-2015 » de baisser tous « les plafonds des missions et des taxes affectées ».

Le Premier ministre annonçait en septembre dernier deux années d'austérité. Aujourd'hui, c'est une troisième année de recul de la dépense publique qui est programmé pour financer les 20 milliards de crédit d'impôt accordés aux entreprises en novembre dernier.

Alors que le Gouvernement n'a pas trouvé de mots assez durs pour qualifier la méthode utilisée par la droite pour mettre en œuvre la RGPP, la MAP, qui est potentiellement porteuse de reculs tout aussi graves pour le service public et ses agents, s'engage aujourd'hui dans les ministères sans aucune concertation avec les représentants des personnels.

Pour obliger les administrations à dévoiler leurs projets il semble urgent de saisir si possible en intersyndicale, chaque ministre d'une demande d'ouverture immédiate de concertation sur les projets MAP. Au vu du calendrier annoncé par le Gouvernement il apparaît que le chantier prioritaire concerne les opérateurs de l'Etat (Etablissement public, GIP, Haute autorité...) pour lesquels un état des lieux et des propositions d'évolution doivent être examinées dès les CIMAP de mars et juin prochain. Il nous apparaît donc nécessaire d'ouvrir un chantier spécifique sur ce sujet au sein de chacun des ministères. Pour ce faire, vous pourrez vous appuyer sur le dernier paragraphe de la circulaire du 9 janvier (PJ 2) qui traite de la concertation.

Bien évidemment, l'UGFF reste disponible pour vous apporter toute aide sur le sujet.

En vous souhaitant bonne lecture, recevez Chères Camarades, Chers Camarades, mes fraternelles salutations.



Jean-Marc CANON